



Plainte classée sans suite

Par **louloute**, le **16/03/2011** à **00:46**

Bonjour,rnrnEn 2009 mon fils de 4 ans m'a rapporté des choses qui, pour moi, n'étaient pas normale. Je l'ai emmené chez le docteur qui m'a renvoyée vers un psychologue qui m'a dit de porter plainte pour attouchements sexuels, dépôt de plainte, ensuite envoyer au casa, puis enquête qui n'a rien donnée. J'ai porté plainte sans avocat et mon fils n'a pas été interrogé. La plainte a été classée car les faits n'ont pu être clairement établis, les preuves sont insuffisantes. Il y a quelques jours, une assistante sociale qui m'avait vue à l'époque, m'a demandé des nouvelles et, en lui expliquant, elle m'a dit qu'il y avait des choses pas normales et que, même s'il n'avait que 4 ans, il aurait dû être interrogé.rnrnQue puis-je faire deux ans ans après ? J'aimerais vraiment que cette personne soit punie pour ce qu'elle a fait.rnrnMerci.

Par **mimi493**, le **16/03/2011** à **02:06**

Prenez un avocat mais ça risque de tourner court (un enfant de 4 ans ne peut pas se souvenir 2 ans après)

Par **louloute**, le **16/03/2011** à **09:37**

oui justement il nous en reparle de temps en temps quand il voit certaine chose ou au moment des fetes de noel et du jour de l'an car c'est a ce moment la que ca c'est passer il ne se reperer pas dans le temps mais par rapport a des choses mais a l'epoque personne ne ma aider et j'ai ete mal renseigner sinon j'orai pris un avocat des le depart

Par **mimi493**, le **16/03/2011** à **14:12**

mouais, vu la capacité qu'à un enfant de 4 ans de se rappeler ... enfin bon.
Voyez un avocat
mais s'il n'y avait pas d'autres preuves que la parole de votre fils à l'époque, ça risque d'être pire aujourd'hui